



PLATEFORME PÉDAGOGIQUE

Adopté le 12 mars 2024
Révisée le 25 février 2026

Table des matières

1.	LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE	3
1.1.	Les objectifs	3
2.	LA MISSION ET LES VALEURS DU CPE JOUJOU	3
2.1.	La mission	3
2.2.	Valeurs du CPE	3
2.3.	Notre vision	4
3.	PROGRAMME ÉDUCATIF DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE	4
3.1.	Les objectifs du programme éducatif	4
3.2.	La triple mission éducative confiée au SGEE (service de garde éducatif à l'enfance).	4
3.3.	Les fondements théoriques	4
3.4.	Les dimensions de la qualité éducative	5
3.5.	Le processus de l'intervention éducative	5
3.6.	Principes de base	6
3.7.	Les domaines de développement	6
3.8.	Le jeu	6
3.9.	Rôle d'éducation des centres de la petite enfance	6
3.10.	Rôle du personnel éducateur	7
3.11.	L'adaptation et l'intégration à la vie en collectivité	8
3.12.	La promotion et la prévention visant le développement des saines habitudes alimentaires et des saines habitudes de vie	8
4.	DÉMARCHE CONCRÈTE D'APPLICATION	9
4.1.	Horaire type des activités quotidiennes du CPE	9
4.2.	Les interventions auprès des enfants	10
4.3.	Les finissants	10
4.4.	La sexualité	10
4.5.	L'intégration des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers	11
4.6.	La promotion des jeux non violents	11
4.7.	L'utilisation des médias au CPE	11
4.8.	Le fonctionnement lors des sorties à l'extérieur	12
4.9.	Pédagogie par la nature	12
4.10.	Sieste	12
4.11.	Enfant en crise	12
5.	COMMUNICATION AVEC LES PARENTS	13
5.1.	Cahier de communication	13
5.2.	Portrait du développement de l'enfant	13

1. LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE

1.1. Les objectifs

La plateforme pédagogique est un projet commun qui se centre sur l'enfant et ses besoins. Elle décrit la nature des activités du CPE Joujou, elle lui donne son individualité.

Elle est élaborée en tenant compte de l'historique du CPE et de ces valeurs.

Elle est également définie par la structure des locaux, la diversité de la clientèle, l'environnement extérieur ainsi que par les ressources humaines qu'on y retrouve dans nos trois installations.

La plateforme pédagogique a pour fonction d'assurer une continuité et une cohérence des actions au sein du CPE. Elle concerne tous les intervenants et sert d'outil de référence.

Elle a également pour fonction d'informer les parents sur le projet éducatif du CPE qu'ils ont choisi pour leur enfant.

2. LA MISSION ET LES VALEURS DU CPE JOUJOU

2.1. La mission

- Offrir des services de garde de qualité, favorisant le développement global et l'éveil du tout-petit.
- Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des jeunes enfants.
- Offrir un milieu de vie propre à l'accompagnement des enfants dans leur développement global.
- Contribuer à prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global des enfants et favoriser leur inclusion sociale.

L'enfant est accueilli comme un être unique dans le respect de ses besoins et de son rythme d'apprentissage. Il en résulte un milieu de vie stimulant, stable et sécuritaire, tout en incitant à la collaboration entre les parents, l'éducatrice et l'enfant.

2.2. Valeurs du CPE

- Le respect
- La communication
- L'ouverture
- L'écologie et le développement durable
- L'engagement
- Le partage
- La bienveillance

2.3. Notre vision

Le CPE Joujou souhaite être reconnu, autant pour la qualité de ses services, que pour la compétence de son équipe. En mettant l'accent sur son rôle éducatif, le CPE désire mettre à profit son expertise en développant un programme pédagogique basé sur l'apprentissage actif, l'autonomie et les fonctions exécutives.

Les valeurs citées plus haut guideront la prise de décision et baliseront les actions de l'équipe en lien avec la mission. Il ne s'agit donc pas des valeurs d'une approche éducative personnelle, mais bien de celles du CPE Joujou.

3. PROGRAMME ÉDUCATIF DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Le centre de la petite enfance Joujou applique le programme éducatif commun à tous les centres de la petite enfance du Québec qui est entré en vigueur le 1er septembre 1997 et mis à jour en 2019. Vous trouverez ici un résumé de ce programme éducatif, mais nous vous invitons à le consulter en entier au :

http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf

Le CPE applique un [programme éducatif](#) adapté non seulement à l'âge de l'enfant, mais également au temps qu'il passe au service de garde. Il s'appuie sur la qualité des expériences vécues par les enfants comme axe central du processus d'apprentissage et de développement, il vise à influencer leurs capacités à s'adapter et à s'intégrer à la société.

3.1. Les objectifs du programme éducatif

- Favoriser la qualité éducative.
- Favoriser la cohérence des pratiques éducatives.
- Favoriser la continuité.

3.2. La triple mission éducative confiée au SGEE (service de garde éducatif à l'enfance).

Avec ce programme éducatif, le ministère de la Famille nous confie 3 missions éducatives.

- Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants.
- Offrir un milieu de vie propre à accompagner les jeunes enfants dans leur développement global.
- Contribuer à prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global des jeunes enfants et favoriser l'inclusion sociale.

3.3. Les fondements théoriques

L'humanisme : L'enfant est une personne à part entière.

L'approche écologique : Le développement de l'enfant relève à la fois de ses caractéristiques individuelles et de l'influence de son environnement.

La théorie de l'attachement : La qualité de la relation qui s'établit entre le jeune enfant et les premiers adultes qui prennent soin de lui constitue la pierre angulaire de son développement.

L'apprentissage actif et accompagné : L'enfant se développe et réalise des apprentissages en interagissant avec son environnement humain et physique.

3.4. Les dimensions de la qualité éducative

La qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants : La relation qui se crée entre les enfants et l'adulte (attachement) est importante, ainsi que sa sensibilité qui permet à l'adulte de comprendre les besoins des enfants et d'assurer le soutien affectif. L'organisation de la vie dans la collectivité, l'adulte soutient les enfants dans l'adoption de comportements appropriés et lors de la résolution de leurs conflits.

Le personnel soutient les enfants dans leurs apprentissages dans chacun des domaines de leur développement.

La qualité des expériences vécues par les enfants se manifeste par un déroulement de la journée adapté au groupe et par la variation et la richesse des expériences qui sont appelées à y vivre. Ainsi, il y a un horaire adapté au rythme des jeunes enfants, des jeux sont amorcés par les enfants, des activités leur sont proposées, des routines et des transitions et un soutien de la qualité des expériences vécues par les enfants.

La qualité de l'aménagement des lieux et le matériel est assurée par : un espace de vie confortable et chaleureux, des lieux et du matériel sains et sécuritaires, de la variété, de la polyvalence et de l'accessibilité.

La qualité de l'interaction entre le personnel éducateur et les parents : L'importance d'une communication fréquente et de qualité, à l'aide de différents moyens. Le respect des réalités familiales et culturelles diverses. Reconnaissance et respect des connaissances et des expertises, une communication bidirectionnelle, partager le pouvoir et les prises de décision, reconnaître et respecter les diversités.

3.5. Le processus de l'intervention éducative

Le processus de l'intervention éducatif est une démarche importante pour favoriser l'apprentissage actif de l'enfant. Pour réaliser cette planification, il faut tenir compte à la fois des niveaux de développement du groupe et de chacun des enfants, et ce, dans tous les domaines.

L'observation : Recueillir des informations sur le développement de l'enfant, ses besoins, ses goûts et ses intérêts.

La planification et l'organisation : Utilise les informations recueillies ainsi que les orientations du programme éducatif pour planifier des actions éducatives. L'éducatrice a des intentions éducatives qui permettent d'accompagner les enfants selon leurs besoins spécifiques d'apprentissage, et ce, à tous les niveaux (développement global des enfants dans leurs jeux, routines, transitions, matériel, environnement). L'éducatrice s'assure aussi que sa planification soit flexible afin de répondre aux imprévus et pour saisir des occasions d'apprentissage qui pourraient se présenter.

L'action éducative : Mettre en place les actions qui ont été planifiées tant au niveau des interactions, de l'organisation des lieux et du matériel ainsi que dans les expériences vécues par les enfants.

La réflexion-rétroaction : Évaluer les actions qui ont été posées auprès des enfants, afin d'assurer un développement global et harmonieux. C'est un moyen d'évoluer dans son travail en répondant aux besoins des enfants.

3.6. Principes de base

Les principes de base guident les interventions quotidiennes du personnel éducateur auprès des enfants et de leur famille.

- Le partenariat entre le SGEE et les parents est essentiel au développement harmonieux de l'enfant.
- Chaque enfant est unique.
- L'enfant est l'acteur principal de son développement.
- L'enfant apprend par le jeu.
- Le développement de l'enfant est un processus global et intégré.

3.7. Les domaines de développement

Le développement physique et moteur : La santé et la sécurité, les besoins physiologiques (l'alimentation, le sommeil et l'hygiène), le développement sensoriel, le schéma corporel ainsi que la motricité globale et fine.

Le développement cognitif : L'attention, la mémoire, la fonction symbolique, les catégories et concepts, le raisonnement, l'éveil aux mathématiques et aux sciences.

Le développement langagier : Le langage prélinguistique, le langage oral, l'éveil à la lecture et à l'écriture ainsi que le développement graphique.

Le développement social et affectif : L'attachement (l'établissement d'une relation affective significative), le tempérament, le concept de soi, l'identité, les compétences émotionnelles et les compétences sociales.

3.8. Le jeu

Le jeu constitue pour l'enfant l'instrument par excellence pour explorer son univers, le comprendre, le maîtriser. Il faut donc le considérer comme l'outil essentiel d'expression, de compréhension et d'intégration de l'enfant.

Le jeu permet à l'enfant de se développer et de se réaliser sur tous les plans. Il peut prendre plusieurs formes. Qu'il s'agisse de jeux solitaires, parallèles, associatifs ou coopératifs, de jeux d'exercice, symboliques, d'assemblage ou de construction, avec des règles simples ou complexes, ils devraient être favorisés puisqu'ils font vivre différentes expériences à l'enfant et conduisent à des apprentissages différents. Par exemple, par les jeux de construction, l'enfant découvre les lois de l'équilibre, par les jeux de règles, il acquiert des habiletés sociales essentielles à la vie en groupe.

3.9. Rôle d'éducation des centres de la petite enfance

Le programme éducatif des services de garde du Québec confirme le rôle d'éducation que doivent remplir les CPE. En ce qui concerne l'enfant, l'éducation se définit comme le développement harmonieux et dynamique de l'ensemble de ses potentialités (physiques, motrices, cognitives, langagières, sociales et affectives) ainsi que le développement du sens de l'autonomie, de la responsabilité, de la décision, des valeurs humaines et du bien-être.

Le terme « développement » est lié à la croissance, à l'évolution, à l'acquisition par l'enfant de connaissances et d'habiletés qui font en sorte que celui-ci passe d'une étape à l'autre dans un processus de développement.

L'éducation se réalise grâce à un contexte, à des ressources humaines et physiques (environnement) et à des activités qui permettent à l'enfant de se développer de façon globale et d'évoluer à son propre rythme.

3.10. Rôle du personnel éducateur

Tous les membres du personnel éducateurs travaillent ensemble, en équipe pour soutenir les enfants. Ils planifient leurs activités en tenant compte des intérêts des enfants. Elles sont à la fois metteuses en scène, joueuses, observatrices bienveillantes et accompagnatrices des apprentissages.

METTEUSE EN SCÈNE

- Crée des mises en scène avec du matériel.
- Aide à la préparation et au déroulement du jeu.
- Suggère un thème issu des idées des enfants.
- Ajoute des éléments (livres, outils).
- Peut enrichir le jeu sur la demande des enfants ou non.
- Protège l'espace autour d'un jeu en cours.

CO-EXPLORATRICE/CO-JOUEUSE

- Joue et explore en parallèle.
- Utilise le même matériel que les enfants.
- Imité les gestes des enfants et en initie d'autres.
- Participe au jeu, mais laisse l'initiative aux enfants.
- Invite à varier les jeux, en intégrant de nouveaux éléments.
- Modèle le langage/comportement

OBSERVATRICE BIENVEILLANTE

- À proximité du jeu des enfants.
- Observe le jeu avec attention et sensibilité.
- Laisse les enfants mener le jeu et les explorations.
- Reconnaître les émotions des enfants et leurs accomplissements.
- Disponible pour les besoins qui surviennent.

ACCOMPAGNATRICE DES APPRENTISSAGES

- Suscite et accueille les idées.
- Pose des questions ouvertes.
- Invite l'enfant à planifier et évaluer ses actions.
- Faire des liens avec les connaissances et la vie réelle des enfants.
- Demande aux enfants d'expliquer leur pensée.
- Ajoute des informations.
- Utilise un vocabulaire riche et varié.

3.11. L'adaptation et l'intégration à la vie en collectivité

C'est en soutenant leur adaptation progressive à la vie en collectivité ainsi qu'à leur appropriation graduelle et harmonieuse de la culture, des valeurs, des normes et des règles de la société québécoise que les milieux de garde apportent une contribution majeure à la socialisation des enfants.

Le personnel éducateur veille à harmoniser les relations entre les enfants et les adultes, et celles des enfants entre eux, afin que chacun puisse avoir sa place dans le groupe et y jouer un rôle valorisant. Dans ce sens, nous encourageons aussi la participation des enfants à des activités extérieures en lien avec la collectivité soient, promenade dans le quartier, partenariat avec les amis de la Vallée-du-Richelieu, sortie au théâtre et visite à école. Nous saisissons chaque occasion de partager des moments avec la collectivité, car nous sommes convaincus que ce sont des moments enrichissants pour les enfants.

3.12. La promotion et la prévention visant le développement des saines habitudes alimentaires et des saines habitudes de vie

Le CPE reconnaît son rôle important dans la promotion des saines habitudes alimentaires et des saines habitudes de vie pour les enfants.

Au niveau de l'alimentation, nous révisons constamment nos pratiques afin de nous assurer que nous offrons aux enfants une alimentation variée et composée d'aliments à valeurs nutritives élevées. De plus, nous mettons en place des stratégies éducatives qui sont favorables au développement de saines habitudes alimentaires.

Par exemple, le CPE définit le menu, mais les membres du personnel éducateur s'assurent que l'enfant détermine la quantité qu'il mangera selon son appétit et ses préférences. Le personnel peut encourager à goûter un aliment, mais sans faire de pression. Dès qu'ils sont en mesure de le faire, le CPE encourage les enfants à se servir par eux-mêmes. Il se peut même que votre enfant reçoive tout son repas au même moment (dessert inclus), ce qui favorise sa prise de décision et son autonomie. Laisser l'enfant manger ce qu'il veut en premier, cela l'aide à comprendre qu'il n'y a pas d'aliments interdits. Il apprend ainsi à écouter les signaux de faim et de satiété. La personne responsable du groupe s'assure d'avoir des échanges positifs avec les enfants, afin que le repas soit un moment agréable. Plusieurs autres actions sont réalisées au CPE au niveau des saines habitudes alimentaires : découverte des aliments, échange avec la responsable de l'alimentation, activités culinaires, boire de l'eau, etc.

Le CPE adapte ses menus pour favoriser la diversification menée par l'enfant (DME). Cette approche d'alimentation autonome permet aux poupons de découvrir les aliments sous forme de morceaux plutôt qu'en purée. Formé à cette méthode, le personnel travaillant auprès des poupons est outillé pour répondre aux besoins des enfants et pour assurer une continuité avec les parents qui pratiquent la DME à la maison.

Les saines habitudes de vie incluent le jeu actif et le développement moteur. Au CPE, les enfants sortent jouer à l'extérieur tous les jours, à moins que la température n'empêche de le faire. Le jeu extérieur stimule le développement moteur des enfants tout en lui permettant de faire de belles découvertes. Nous utilisons les cours extérieures, les parcs avoisinants, des marches dans le quartier. Le jeu actif est un défi plus grand à l'intérieur. C'est pourquoi, dans les locaux, des espaces offrant la possibilité d'avoir des jeux actifs sont aménagés, une salle de motricité peut être disponible et les couloirs peuvent être utilisés pour optimiser l'espace.

Dans le but d'offrir aux enfants qui nous sont confiés, un environnement propice à l'acquisition des saines habitudes alimentaires et des saines habitudes de vie pour les enfants, nous utilisons le cadre de référence

Gazelle et Potiron. Nous vous invitons à le consulter le site internet suivant, car il est une source d'information importante tant pour les familles que pour les services de garde éducatifs à l'enfance.

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/guide_gazelle_potiron.pdf

4. DÉMARCHE CONCRÈTE D'APPLICATION

Les éléments théoriques se traduisent concrètement dans la pratique, dans l'intervention éducative auprès des enfants, à la structuration des activités offertes, à l'aménagement des lieux de garde et à la relation que le personnel éducateur a avec les parents.

Il importe de se rappeler que le programme éducatif représente une philosophie qui décrit des objectifs et des principes qui doivent guider le personnel éducateur dans l'élaboration de son plan pédagogique et dans la structuration de ses activités. Le personnel du CPE reconnaît le rôle actif de l'enfant dans son propre développement et cette notion le guide dans ses interventions auprès des enfants.

À cet effet, le CPE Joujou utilise un groupe Facebook privé pour le personnel éducateur ou sont partagé des idées pédagogiques. De plus, le CPE offre un accès à différentes capsules pédagogiques qui servent d'outils de référence à l'ensemble du personnel. Dans le but d'assurer une cohérence, ces capsules illustrent de façon concrète l'application de certains principes. Exemple : les repas et les collations, la période de la sieste, l'apprentissage de la propreté, l'aménagement des lieux, l'observation, les sorties, la planification, l'intervention démocratique, etc. Enfin, chaque année l'ensemble du personnel éducateur participe à des formations afin d'approfondir ses connaissances et de s'interroger sur ses pratiques.

4.1. Horaire type des activités quotidiennes du CPE

- 7 h à 8 h 45 : Ouverture, arrivée des enfants, jeux, réorganisation des groupes, rangement...
- 8 h 45 à 9 h : Routines d'hygiène : toilette, lavage de mains.
- 9 h à 9 h 30 : Collation.
- 9 h 30 à 11 h : Activités dirigées, semi-dirigées, activités spéciales, jeux extérieurs.
- 11 h à 11 h 15 : Routines d'hygiène : toilette, lavage de mains.
- 11 h 15 à 12 h 15 : Dîner.
- 12 h 15 à 12 h 30 : Routines d'hygiène, préparation pour la période de repos, histoires, comptines, livres.
- 12 h 30 à 14 h 30 : Période de repos.
- 14 h 30 à 15 h : Lever, rangement des matelas, routines d'hygiène : toilette, lavage de mains.
- 15 h à 15 h 30 : Collation.
- 15 h 30 à 18 h : Jeux libres, départ graduel des enfants, fermeture...

Pour chaque groupe d'âge, il y a une période prévue, dans l'après-midi, pour le repos des enfants. Il peut s'agir d'une sieste ou d'un moment de détente.

Les enfants passent en moyenne, 9 heures par jour au CPE. Le fonctionnement proposé aux enfants au CPE est différent du fonctionnement à la maison et exige beaucoup plus d'énergie de la part de l'enfant. La sieste ou le moment de détente est donc une période essentielle et bénéfique pour le bien-être et le développement de l'enfant, lui permettant ainsi de poursuivre sa journée de bonne humeur et en forme.

La durée de la sieste ou du moment de détente varie selon le groupe d'âge :

- 3 mois à 1 an ½ : au besoin
- 1 an ½ à 3 ans : + ou - 2 heures
- 3 ans à 4 ans ½ : + ou - 2 heures
- 4 ans ½ à 5 ans ½ : + ou - 1 1/2 heures

Horaire type des poupons

Les groupes des poupons ont un horaire qui est établi en fonction du rythme des bébés.

4.2. Les interventions auprès des enfants

L'apprentissage de la vie de groupe en CPE représente un grand défi pour l'enfant. Il faut apprendre à suivre des routines et à respecter des consignes différentes de la maison.

Pour maintenir une certaine harmonie et unité au sein de leur groupe d'enfants, les membres du personnel observent les règles suivantes :

- Les interventions auprès des enfants doivent être cohérentes avec les valeurs privilégiées par le CPE.
- Il doit y avoir une constance et une continuité dans les routines et les consignes proposées aux enfants.
- Lorsque le climat du groupe devient trop agité, lors de conflits entre enfants ou lorsqu'un enfant ne respecte pas les consignes, les personnes responsables interviennent généralement de la façon suivante : arrêt immédiat de la situation conflictuelle. L'employé créera une pause causerie pour donner des explications et vérifier la possibilité de retrait temporaire du jeu ou de la situation (redirection vers une autre activité) en s'assurant que les enfants ont bien compris.
- Ces interventions peuvent varier selon le groupe d'âge des enfants concernés.
- Si un enfant perturbe et désorganise continuellement le fonctionnement du groupe, il y aura discussion avec le parent concerné pour qu'il y ait une continuité de l'intervention à la maison.

Un climat stable et sécuritaire permet à l'enfant d'apprécier pleinement son expérience au CPE.

4.3. Les finissants

La formation Ribambelle est suivie par les membres du personnel œuvrant avec les enfants qui nous quitteront pour la maternelle. Ce programme favorise le sentiment de sécurité des enfants en milieu de garde par des ateliers de développement d'habiletés sociales, de gestion du stress et de l'anxiété afin de faciliter la transition vers la maternelle.

Chaque année entre le mois de mai et juin, les enfants sont invités à apporter leur boîte à lunch une fois par semaine pour l'utiliser au CPE. Ce qui permet à l'enfant de s'adapter au fonctionnement de sa boîte à lunch.

4.4. La sexualité

En plus de répondre aux questions des enfants avec des mots simples et réalistes, d'utiliser les termes justes, le personnel a une réaction calme et non culpabilisante face aux manifestations de la sexualité de l'enfant (nudité, autostimulation). Ceci n'empêche pas qu'il soit quelquefois nécessaire d'expliquer des consignes qui permettent de vivre ces apprentissages de façon saine, sans danger et en respectant les autres. Notre personnel a reçu la

formation lanterne, un programme de prévention de la violence sexuelle qui s'adresse aux enfants d'âge préscolaire et aux adultes qui gravitent autour d'eux.

Lors de la sieste, les enfants doivent dormir habillés pour des raisons de santé, de sécurité et d'hygiène.

4.5. L'intégration des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers

Le CPE accueille des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers. Nous croyons au respect des différences ainsi qu'à l'accès à tous les enfants à un environnement sain et stimulant.

Afin de faciliter l'intégration et le maintien des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers, le CPE se base sur la « Politique d'inclusion du CPE Joujou ». Ce document vous est transmis dans les premiers jours de fréquentation de votre enfant aux CPE.

4.6. La promotion des jeux non violents

Au CPE, nous prôtons la non-violence. À ce titre, de la sensibilisation sur les causes et les conséquences de la violence est faite auprès des enfants et ce, adaptée à leur niveau de compréhension et à leur quotidien.

Nous n'acceptons pas de jouets violents. Il serait idéal de ne jamais voir les enfants jouer à la guerre. Cependant, l'interdiction catégorique de ces jeux ne semble pas un moyen efficace pour atteindre notre objectif. Nous tolérons ces jeux imaginaires en nous assurant que nos valeurs privilégiées soient respectées (respect de l'autre et de soi, sécurité et bien-être de tous). Les membres du personnel éducateur sont donc attentifs au déroulement de ces jeux afin d'intervenir aussitôt qu'une de ces trois valeurs n'est pas respectée. L'enfant aura droit à l'explication du pourquoi de « l'arrêt du jeu » afin d'apprendre graduellement à modifier son jeu.

Afin de donner aux enfants la chance de s'exprimer, des moyens seront mis à leur disposition : atelier de défolement, séance de cris, course effrénée, apprentissage des moyens pour s'exprimer correctement... Tous les membres du personnel éducateur ont reçu une formation sur les jeux de bataille dans le but de comprendre le besoin de l'enfant et de leur permettre de faire des jeux de bataille avec des règles et suivant un scénario, le tout dans le respect et la sécurité de chacun.

4.7. L'utilisation des médias au CPE

Au CPE Joujou, nous avons quantifié le temps consacré à l'écoute de vidéo et celui consacré à l'écoute de médias audio.

Celui-ci se définit comme suit :

- Tablette : L'utilisation de la tablette pour visionner des vidéos doit être limitée à du contenu éducatif en lien avec une intention pédagogique.
- Les enfants de moins de 2 ans ne doivent pas être exposés à un écran.
- Les enfants entre 2 et 5 ans pourront de façon exceptionnelle et dans un cadre d'une activité pédagogique être exposés à un écran.
- Musique : Nous encourageons les enfants à écouter de la musique et à chanter ou de participer à une activité musicale.

4.8. Le fonctionnement lors des sorties à l'extérieur

Il est fréquent que les enfants sortent à l'extérieur du CPE pour se rendre au parc, prendre une marche ou toute autre destination ne nécessitant pas de transport. Dans ces cas, les enfants portent des dossards et sont toujours accompagnés de 2 membres et elles ont des moyens pour communiquer avec le CPE ou avec le 9-11 si cela s'avérait nécessaire.

Lors des sorties éducatives nécessitant un coût et/ou un transport, le coût de l'activité (incluant l'autobus et coût d'entrée totale de la sortie) est facturé aux parents. Les parents sont informés de l'activité et doivent signer une autorisation afin de permettre à leur enfant d'y participer.

La participation aux sorties est facultative. Le service de garde sera tout de même offert aux enfants qui ne participent pas aux sorties.

4.9. Pédagogie par la nature

Le CPE privilégie la pédagogie par la nature. Cette approche considère l'extérieur comme un prolongement du local éducatif, où l'enfant apprend au contact des éléments, beau temps, mauvais temps. En favorisant le jeu libre en plein air, nous soutenons le développement global de l'enfant, sa santé physique et son lien avec l'environnement. Des vêtements adaptés à la météo sont donc requis en tout temps.

4.10. Sieste

La période de repos est essentielle à la santé, à la croissance et à la consolidation des apprentissages de l'enfant. Elle lui permet de récupérer pour bien profiter de l'après-midi. Nous respectons le rythme de sommeil de chacun : le sommeil n'est jamais forcé. Si l'enfant ne s'est pas endormi après une période de détente d'environ 45 minutes, nous lui proposerons des jeux calmes sur son matelas afin de respecter le sommeil des autres amis.

4.11. Enfant en crise

La sécurité physique et psychologique des enfants **ainsi que celui** du personnel est notre priorité absolue. Face à des comportements agressifs, le CPE applique une procédure rigoureuse : intervention immédiate, communication quotidienne, plan d'action conjoint avec la famille et soutien extérieur si nécessaire. En dernier recours, le CPE peut contacter le parent pour venir chercher son enfant si son comportement représente un enjeu majeur pour le déroulement de la journée et un risque important, danger que le milieu ne parvient pas à sécuriser.

5. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

5.1. Cahier de communication

À Petits pas est le journal de bord numérique utilisé au CPE Joujou. Cet outil permet aux personnels éducateurs de documenter la trajectoire de développement de votre enfant comme des petites archives précieuses qui permettent de décrire ses forces, ses intérêts, ses défis et ses prochains pas dans les 4 domaines de son développement : langagier, cognitif, moteur et socioaffectif.

De plus, grâce à l'application À petits pas, le parent pourra communiquer chaque jour avec le responsable de son enfant.

5.2. Portrait du développement de l'enfant

Afin de bien suivre le développement des enfants, chacune des éducatrices réalise et consigne quotidiennement des observations sur les découvertes des enfants, leurs explorations, nouvelles habiletés, jeux et intérêts.

Tout au long de l'année, les personnes responsables analysent les observations recueillies à l'aide de cadres de référence sur le développement. Elles rédigent ensuite un portrait synthèse pour chacun des enfants. Ce portrait vous sera remis au plus tard le 15 décembre et le 15 juin.

Ce portrait sera inclus dans le Dossier éducatif de l'enfant. Afin d'illustrer le cheminement de votre enfant, notre CPE a choisi l'outil " Portrait du développement " qui se retrouve sur l'application À petits pas.

Ce portrait de votre enfant, réalisé par son responsable, peut vous permettre de mieux voir et comprendre son évolution à travers la lunette des quatre domaines de son développement.

À la suite de la réception du portrait de votre enfant, au besoin, les membres du personnel éducateur pourront se rendre disponibles pour vous rencontrer afin d'échanger sur :

- Les habiletés où il y a eu du progrès et celles qui sont en émergence
- Des exemples concrets d'habiletés observées chez votre enfant dans différents contextes
- Des informations qui vous préoccupent ou qui vous intéressent
- Un besoin à prioriser et les stratégies éducatives pour y répondre

Cet exercice s'inscrit dans notre souci de bien accompagner votre enfant afin de lui permettre de s'épanouir pleinement dans notre milieu éducatif.